

Procès-verbal

5^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le lundi 25 mai 2026, à 19 h, format hybride
Salle des Chevaliers de Colomb de Lac-Saint-Charles
1506, avenue du Lac-Saint-Charles

Présences

Membres avec droit de vote :

- | | |
|---------------------|-----------------|
| • Heidi Chalifour | Trésorière |
| • Bertrand Day | Administrateur |
| • Franz Gauthier | Administrateur |
| • Véronique Hunter | Administratrice |
| • François Rhéaume | Administrateur |
| • Pascal Beauchesne | Administrateur |

Autres présences

- | | |
|--------------------|--|
| • Marc Roussin | Conseiller du district électoral de
Lac-Saint-Charles - Saint-Émile |
| • Maxime Thibeault | Conseiller en consultation publique, Ville de
Québec |
| • Louis Mongrain | Conseiller en urbanisme, Ville de Québec |

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 11 personnes participent à l'assemblée.

DÉROULEMENT	HEURE
1. Accueil et ouverture de l'assemblée	19 h 00
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3. Cooptation	19 h 02
4. Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier : <u>Uniformisation des normes applicables aux fondations des maisons unimodulaires (maisons mobiles)</u>	19 h 05
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire de mars ■ 5.1 Affaires en découlant ■ 5.2 Réponses aux résolutions adoptées (Salle de quilles, travaux sur Jacques-Bédard, colonne Morris, zone scolaire, Emblème aviaire, patinoire du centre Paul-Émile Beaulieu, Trottoir Grande-Ligne)	19 h 35
6. Correspondance et trésorerie ■ 6.1 État des revenus et dépenses ■ 6.2 Demande de remboursement Rencontre de travail + Collations ■ 6.3 Paiement secrétaire de soutien	19 h 45
7. Période d'information des membres du conseil municipal	19 h 55
8. Période de questions et commentaires du public	20 h 10
9. Suivis des dossiers et affaires nouvelles ■ 9.1 Fête de quartier	20 h 25
10. Affaires internes ■ 10.1 Élection des officiers ■ 10.2 Adoption du calendrier 2026-2027	20 h 35
11. Divers	20 h 50
12. Fin de l'assemblée	20 h 55

1. Accueil et ouverture de l'assemblée

M. Franz Gauthier ouvre l'assemblée à 19h00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Gauthier fait la lecture de l'ordre du jour. On y ajoute un point au sujet de la salle de quilles, une mise à jour sur l'église Sainte-Françoise Cabrini, le centre communautaire Paul-Émile Beaulieu ainsi que le parc Paul-Émile Beaulieu. D'autres points sont aussi ajoutés pour faire un compte rendu de la démarche de participation publique de l'amélioration extérieure au centre écologique Léopold-E.-Beaulieu ainsi qu'un compte rendu de la Planification et orientation du Plan régional des milieux humides et hydriques.

Résolution CLSC-26-CA-31

Sur proposition de M. Bertrand Day, dûment appuyé par M^{me} Véronique Hunter, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec modifications.

Adoptée à l'unanimité

3. Cooptation

M. François Rhéaume a présenté sa candidature tardivement à l'assemblée générale annuelle, il sera donc coopté lors de cette présente séance. M. Rhéaume se présente à l'assemblée.

Résolution CLSC-26-CA-32

Sur une proposition de M^{me} Véronique Hunter, dûment appuyé par M^{me} Heidi Chalifour, il est résolu de coopté M. François Rhéaume en tant que membre du conseil de quartier Lac-Saint-Charles.

Adoptée à l'unanimité

4. Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier: Uniformisation des normes applicables aux fondations des maisons unimodulaires (maisons mobiles)

M. Thibault rappelle que l'événement a dû être déplacé suite à la non-disponibilité de la salle prévue. Des avis porte-à-porte ont été distribués à deux reprises, un avis public ainsi qu'un avis d'arrondissement. La présente consultation sera la seule sur ce sujet précis.

Déroulement de la consultation:

- Présentation
- Période de questions et commentaires du public
- Période de questions et commentaires des membres du conseil de quartier

-Les administrateurs du conseil de quartier pourront ensuite émettre une opinion sur le sujet, comme le prévoit la charte de la Ville de Québec et le règlement sur les conseils de quartier.

La ville se doit de consulter les conseils de quartier lorsqu'elle fait des modifications d'urbanisme dans le territoire qui les concerne. La position du conseil sera inscrite dans le rapport de consultation au terme de la démarche.

M. Louis Mongrain nous fait la présentation des modifications de la réglementation visant à permettre des fondations pour les maisons unimodulaires dans deux secteurs du quartier. Il y a un enjeu d'équité réglementaire pour ces secteurs. M. Mongrain nous présente les ajustements proposés. La modification permettra la construction de fondation en béton sous une maison unimodulaire avec aménagement possible d'un espace habitable. La modification a pour but de s'harmoniser avec le reste du territoire de la Ville de Québec. Une adoption du règlement par le conseil d'arrondissement est visée pour le mois de juin 2026.

Suite à des questionnements de citoyens, M. Mongrain rappelle que, si la maison est dans une zone inondable, même avec le nouveau règlement, il ne sera pas permis de construire une fondation en béton avec des espaces habitables.

Un citoyen constate que le drainage de différentes résidences n'est pas adéquat et il demande à la ville de plutôt mettre en place un règlement qui obligerait les résidents à effectuer les travaux nécessaires à un bon drainage de leur terrain.

Les membres du conseil de quartier peuvent maintenant discuter des modifications à la réglementation et auront 3 choix de réponses à donner soit; approuver le règlement tel quel, refuser le règlement ou d'approuver le règlement en faisant une suggestion.

Les membres du conseil votent à tour de rôle. Ils sont tous en faveur de la modification avec suggestion, à l'exception de M. Bertrand Day qui préfère s'abstenir de répondre.

Résolution CLSC-26-CA-33

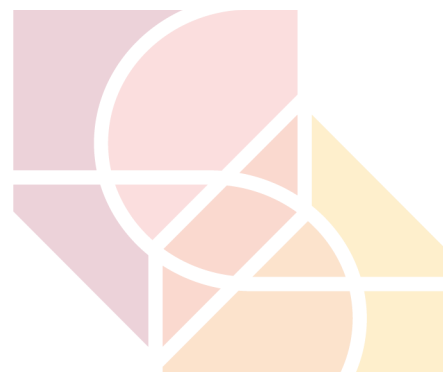
Sur une proposition de M. Franz Gauthier, dûment appuyé par M. François Rhéaume, il est résolu que le conseil de quartier approuve le règlement. Le conseil de quartier aimerait qu'une période de grâce soit donnée pour les futures demandes de permis afin d'offrir la gratuité de ceux-ci.

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire de mars

Résolution CLSC-26-CA-34

Sur une proposition de M^{me} Véronique Hunter, dûment appuyé par M^{me} Heidi Chalifour, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 11 mars 2026.

Adoptée à l'unanimité



■ 5.1 Affaires en découlant

M. Thibault a plusieurs réponses à diverses résolutions prises par le conseil de quartier.

Précisions demandées : Demande d'information concernant l'avancement des travaux sur Jacques-Bédard - RÉSOLUTION 2025-CA-41 et 42

*Nous avons communiqué avec l'ingénieur en charge du projet au MTMD et voici leur réponse:
Les travaux sur le pont de la rivière Saint-Charles débuteront à la fin mai et dureront, tel qu'annoncé, environ 4 semaines. Ils seront suivis par les travaux du pont de la rivière Jaune, prévu jusqu'en novembre. La fermeture à la circulation de Jacques-Bédard, avec détour par la rue Delage, prendra effet environ le 25 mai et s'étalera jusqu'à la fin des travaux en novembre. Des panneaux spéciaux, tel que ceux mis en place en 2025, seront installés. Prendre note que des travaux de plantations, et possiblement de membrane sur le pont / pavage, auront possiblement à être parachevés en 2027. Ces travaux de membrane-pavage pourraient nécessiter, pendant une courte période (quelques semaines), une fermeture en 2027.*

M. Roussin apporte la précision que les deux ponts ne seront pas fermés en même temps, mais bien un à la suite de l'autre.

Précisions demandées : Ajout d'une colonne Morris à Lac-Saint-Charles (résolution 2025-CA-40)

La Ville de Québec est à réévaluer l'ensemble de ses infrastructures d'affichage sur l'ensemble du territoire. L'analyse de l'utilisation, de la répartition et de l'optimisation des colonnes Morris fait partie de cette démarche. La Ville devrait avoir une meilleure lecture du développement futur de son réseau d'affichage au deuxième semestre 2026 qui se termine à la fin du mois de juin. Nous considérerons la suggestion fort pertinente du conseil de quartier dans le cadre de cette analyse le cas échéant et l'aviserons des suites lorsque connues. Merci de noter que l'élaboration d'une nouvelle stratégie d'affichage extérieur pourrait prendre encore quelques mois suite au développement d'une vision. Plusieurs services municipaux sont impliqués dans l'élaboration d'une telle stratégie et l'élaboration de partenariats avec des fournisseurs devront vraisemblablement être établis. L'éventualité d'appels d'offres potentiels au marché oblige également à une confidentialité des analyses en cours.

Précisions demandées : Zone scolaire Arc-en-Ciel (résolution CQLSC 26-CA-12)

Réponse du STMI :

Bonjour, l'intersection Colline / Pacifique comporte déjà des feux de circulation, des feux pour piétons, en plus du brigadier pour assurer la sécurité des élèves. En présence de comportements imprudents de la part des automobilistes qui ne respectent pas la signalisation et les aménagements en place, nous recommandons aux citoyens de contacter le service de police, en fournissant le plus de détails possible.

Emblème aviaire – Cardinal Rouge (Résolution CQLSC 26-CA-15)

L'an dernier la Ville a déposé sa candidature pour devenir une région de la biosphère auprès de l'UNESCO. À cela s'ajoute la publication de la Stratégie en faveur de la biodiversité. Les objectifs prévoient la conservation des milieux naturels, le maintien de leur intégrité, l'amélioration des pratiques en faveur de la biodiversité et de susciter l'attachement envers la nature. Nous préparons actuellement le plan d'action de cette stratégie et un axe visera précisément la

cohabitation avec la faune. Votre résolution est donc en parfaite adéquation avec les engagements qui ont été pris.

Plus spécifiquement, la ville travaille à maintenir et améliorer la connectivité écologique entre ses noyaux de conservation. Cela profitera grandement aux oiseaux qui, par le vol, sont moins affectés par la fragmentation des habitats en ville. D'autres efforts se traduiront par des actions dans les parcs, les milieux naturels et dans les projets de la ville, comme l'intégration d'assemblages cohérents d'essences indigènes pour favoriser la biodiversité locale dans les aménagements.

Le cardinal rouge est une espèce généraliste qui profite d'une variété d'essence végétale pour s'alimenter. Les citoyens peuvent trouver utile de se référer à la base de données Fleur-O-Bec produite par Québec Oiseaux pour identifier le lien entre les végétaux et les oiseaux que l'on souhaite attirer : [Fleur-o-Bec : le jardin d'oiseaux](#).

Nous vous invitons à consulter une récente publication sur la richesse aviaire de Québec : [7 lieux où observer les oiseaux à Québec - Blogue #AccentLocal](#).

Patinoire du centre Paul-Émile Beaulieu (Résolution CQLSC 26-CA-16)

Nous prenons acte de votre communication déposée, à la conférence de presse du 23 février dernier, M. Courtemanche-Baril a annoncé le résultat de l'analyse du réseau des patinoires extérieures. Cet exercice visait à assurer la pérennité de ce service de proximité auquel la population est très attachée, tout en adoptant une approche plus stratégique et responsable dans un contexte de conditions climatiques de plus en plus instables.

Pour la saison 2025-2026 aucun changement. Pour la saison 2026-2027, la Ville annonce la fermeture de deux patinoires parmi les moins utilisées sur le territoire, soit celle du parc de la Falaise et celle du parc des Écores situées dans l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, basé entre autres sur la répartition des équipements ainsi que l'achalandage. Cette annonce ne vise pas les équipements mentionnés par le Conseil de quartier. Voici le communiqué et l'annexe à cet effet : [La Ville de Québec optimise la gestion de ses patinoires extérieures pour assurer leur pérennité](#).

Trottoir Grande-Ligne (Résolution CQLSC 26-CA-17)

Comme première étape, des balises flexibles seront installées du côté est, entre le trottoir existant (pont au-dessus du ruisseau du Valet) et la rue de Belleville, pour mieux délimiter l'espace piéton et en améliorer la lisibilité. Cette mesure saisonnière permettrait de documenter l'expérience des résidents et d'orienter les réflexions sur de futurs aménagements.

Suspension de la démolition de la salle de quilles du centre PEB | Résolution CQLSC 26-CA-22

À ce jour, la salle de quilles a été démolie. Cette décision a été prise en considérant les éléments suivants :

- Les équipements étaient désuets et en fin de vie utile depuis déjà un certain temps.
- Après l'incendie, le nettoyage après sinistre aurait engendré des coûts importants, sans garantie quant au rétablissement fonctionnel du système de quilles.
- L'organisme exploitant de la salle de Quilles « le Centre récréatif de La Haute-Saint-Charles » a transmis un avis de résiliation du bail (25 février)
- L'option de démanteler le salon de quilles permettra d'utiliser l'espace dégagé, entre autres, pour l'aménagement de locaux polyvalents pour répondre aux besoins exprimés par plusieurs organismes du milieu.

La décision a été prise suite à la recommandation des unités administratives impliquées en tenant compte des éléments mentionnés précédemment. Cette décision a été entérinée par la direction générale de la Ville le 24 mars dernier.

Mme Hunter nous fait une présentation de l'enjeu concernant la démolition de la salle de quilles. Après une saga qui aura duré plus de deux ans, la salle de quilles de Lac-Saint-Charles a rouvert ses portes au public au cours du mois de septembre 2022. Quatre citoyens loyaux du quartier, Alain Ancil, Thierry Sombrefe, Nicolas Nadeau et Ludovic Laurin, ont créé un organisme à but non lucratif qui a administré toutes les activités de l'endroit jusqu'à l'incendie en août 2025. Comme la Ville a refusé d'installer un système électronique pour tenir le compte des parties pour des raisons monétaires, les nouveaux gestionnaires ont dû réfléchir à une solution moins coûteuse et innovatrice. Dès l'annonce du retour des quilles à Lac-Saint-Charles, leur boîte vocale débordait de messages de remerciement et de demande d'inscription pour les ligues organisées. Malheureusement, et malgré les efforts acharnés du conseil de quartier pour sauver la salle de quilles, certains employés de la Ville de Québec ont pris la décision de le démolir. Nous devons donc trouver d'autres utilisations pour cet espace. Elle invite ensuite M. Alain Ancil à intervenir.

M. Ancil et ses compars ont ouvert la salle de quilles surtout pour offrir le service aux personnes plus âgées parfois craintives de se déplacer loin de leur foyer. L'exploitation de la salle a toujours été un enjeu dû au bris d'équipement et au manque d'affichage électronique qui aurait pu attirer plus de clientèle. Un projet de publicité était même en cours avant l'incendie. La réouverture incertaine du centre communautaire a amené la clientèle à s'inscrire ailleurs.

M. Ancil indique que la relation avec la responsable des services de loisirs était difficile. M. Ancil ne sentait pas d'appui de la ville pour conserver la salle de quilles en activité. Ils ont aussi rencontré des difficultés dans le processus de devenir un organisme à but non lucratif.

M. Roussin mentionne que, pour lui, la situation qui s'est produite avec la salle de quilles est inacceptable. Il n'est pas concevable qu'une seule employée de la ville puisse décider du retrait d'une offre de service de proximité et de loisir, sans passer par une consultation des citoyens ou du conseil de quartier. M. Roussin fera tout en son pouvoir pour qu'une situation pareille ne se reproduise pas. M. Roussin rappelle que, suite à l'incendie en 1987, c'est les citoyens, avec de multiples levées de fond, qui avait remis en fonction la salle de quilles. Il souhaite que le local soit utilisé de la meilleure façon possible pour les citoyens.

M. Thibault indique que des échanges ont lieu entre la ville et la Table des partenaires pour évaluer les besoins d'amélioration pour le centre communautaire Paul-Émile Beaulieu.

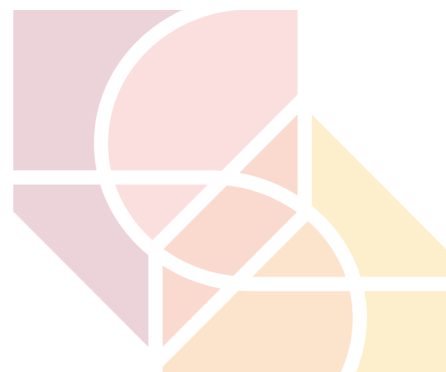
6. Correspondance et trésorerie

6.1 État des revenus et dépenses

Résolution CLSC-26-CA-35

Sur une proposition de M^{me} Véronique Hunter, dûment appuyée par M. Franz Gauthier, il est résolu de rembourser le montant de 112.34\$ à M^{me} Heidi Chalifour pour les repas de la rencontre de travail des membres du conseil qui a eu lieu le 5 mai 2026.

Adoptée à l'unanimité



Résolution CLSC-26-CA-36

Sur une proposition de M. Franz Gauthier, dûment appuyée par M^{me} Véronique Hunter, il est résolu de rembourser le montant de 28.69\$ à M^{me} Heidi Chalifour pour les collations de la présente rencontre.

Adoptée à l'unanimité

Résolution CLSC-26-CA-37

Sur proposition de M. Bertrand Day, dûment appuyé par M^{me} Véronique Hunter, il est résolu d'entériner le paiement de 250\$ à M^{me} Marie-Claude Packwood pour la rédaction du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2026 ainsi que celui de l'Assemblée générale.

Adoptée à l'unanimité

Résolution CLSC-26-CA-38

Sur une proposition de M. Franz Gauthier, dûment appuyé par M^{me} Heidi Chalifour, il est résolu d'approuver des montants de 150\$ pour chacune des rencontres de travail des membres du conseil de quartier et de 50\$ pour l'achat de collations pour les assemblées du conseil de quartier.

7. Période d'information des membres du conseil municipal

M. Roussin tient à rappeler qu'il est toujours disponible pour les citoyens, et qu'on peut communiquer avec lui facilement.

M^{me} Chalifour a reçu une question de la part d'une citoyenne. Elle aimerait savoir s'il y a un plan pour le terrain de soccer sur la rue Raoul. Le fait que ce terrain soit inaccessible, cela amène des enjeux négatifs sur d'autres sites du secteur. La citoyenne aimerait savoir si un pump track pourrait être envisagé ainsi qu'un meilleur éclairage du site.

M. Roussin confirme que le terrain a plusieurs enjeux, au niveau inondable et au niveau de l'accès plus difficile. Il recommande au membre du conseil de quartier de rédiger une résolution pour connaître les possibilités d'aménagement sur ce terrain.

M. Thibault nous informe que, la semaine précédente, il s'est tenu une séance d'information sur 3 sujets, dont les usages du lac et la restauration de la casse du lac en vue d'en faire un marais avec des passerelle piétonne. La ville souhaite en faire un espace qui préserverait la nature. Les détails sont sur le site web de la ville et d'autres séances de consultation à ce sujet.

Un citoyen demande à M. Roussin s'il a des nouvelles de l'offre d'achat des Immeubles populaires de Québec pour l'achat de l'Église Sainte-Françoise Cabrini et son terrain. M. Roussin mentionne que, étant donné que c'est un dossier qui concerne un permis de construction, aucune information venant de la Ville de Québec ne peut être divulguée. Par contre M. Roussin a reçu des informations de la part des propriétaires qui l'ont autorisé à en discuter. La première demande de permis aurait été refusée à cause du manque de capacité du système d'égout. La Fabrique ont eu une rencontre avec M. Roussin et il leur a fait quelques suggestions afin de tenter de garder le bâtiment, mais avec peut-être une autre vocation.

Un citoyen demande qui est responsable de l'entretien du sentier linéaire de la rivière Saint-Charles afin que le segment situé près du Boul. de la Colline construit en dalles soit réparé. Le conseil de quartier ayant déjà fait une résolution à cet effet va vérifier quelle avait été la réponse de la ville.

Un autre citoyen demande si la signaleuse au coin de l'avenue du Lac-Saint-Charles et la rue Delage sera de retour cette année afin d'assurer la sécurité de l'afflux de circulation causé par la fermeture du pont sur la rue Jacques Bédard. M. Rhéaume indique que cette signaleuse est présente seulement lors des journées de camp de jour, surtout pour la sécurité des enfants. Il aimerait aussi savoir quand le terrain de soccer sera complètement fonctionnel. Le conseil de quartier fera une résolution lors de leur rencontre de travail afin de demander à la ville des échéances pour les différents travaux sur l'aménagement du centre communautaire Paul-Émile Beaulieu.

8. Période de questions et commentaires du public

9. Suivis des dossiers et affaires nouvelles

M^{me} Hunter nous présente le club de tirs Nord d'Arc.

Le Club de Tir Nord'Arc a été établi en 1986 par un petit groupe d'archers passionnés. Par la suite, grâce à l'engagement des bénévoles du Club, des installations ont été aménagées pour permettre la pratique à l'extérieur au bout de la rue Delage après le terrain de baseball du parc PEB. Depuis le 20 avril 2026, le tir intérieur est annulé jusqu'à nouvel ordre. Plus précisément, le tir intérieur est annulé grâce à la perte du gymnase de l'école La Passerelle. Nord'Arc a eu plusieurs rencontres avec la Ville de Québec et différents intervenants dans le but de trouver un nouveau local. La situation est réellement compliquée, car il faut tenir compte de plusieurs contraintes importantes, comme les dimensions de la salle ou du gymnase, ainsi que la présence d'un espace de rangement adéquat. Il faut aussi considérer la proximité de l'endroit, car s'ils doivent sortir de la Ville de Québec, cela entraînera des coûts importants pour la location des locaux ainsi que pour plusieurs services. Pour ce qui est de l'ouverture du terrain extérieur, Nord'Arc est actuellement en discussion avec la Ville de Québec et Tir à l'arc Québec afin de trouver une solution pour sécuriser le terrain de tir extérieur, qui est maintenant limité par le terrain de soccer adjacent sur la rue Françoise-Cabrini.

M. Bonin indique qu'aucun avis préalable n'a été donné avant l'aménagement du terrain de soccer. Le club de tir a dû prendre la décision de cesser ses activités pour ne pas qu'un accident arrive. La fédération de tir du Québec ne peut donner la certification dû à l'enjeu de sécurité. M. Bonin aimerait déposer un mémoire sur le sujet et désire qu'il se rende le plus loin possible. Le

club a un rayonnement international au niveau compétitif et une mission de formation des archers de tout âge.

M. Roussin félicite le club d'avoir mis de l'avant la sécurité des gens avant tout. Il a eu des échanges avec le directeur d'arrondissement et il semble avoir une belle ouverture. M. Roussin va déposer le mémoire à la prochaine séance du conseil municipal.

Le conseil de quartier rédigera une résolution afin d'appuyer le mémoire de M. Bonin sur la continuité du club de tir Nord'Arc.

M^{me} Hunter revient sur la situation de l'Église Sainte-Françoise Cabrini

L'Église Sainte-Françoise-Cabrini a été construite en 1947.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la communauté de Lac-Saint-Charles fait partie de la paroisse Bon-Pasteur.

Peu de temps après cette fusion, les responsables de l'église ont signé un accord accordant à l'Immeuble Populaire de Québec un droit de préemption sur l'achat de l'église, au cas où celle-ci serait mise en vente. L'hiver 2025 nous avons appris la vente imminente de l'église à l'Immeuble Populaire de Québec. Un petit comité a été constitué afin de susciter un débat constructif sur les moyens de sauver l'église ou d'en modifier l'affectation, en tout ou en partie, mais en vain. Le ou vers le 24 mars 2026 l'entente de vente a été signée.

Récemment, la Ville de Québec n'a pas approuvé la demande de permis pour bâtir un immeuble similaire à celui de 45 logements situés au 520, rue Delage.

Maintenant, la Fabrique de la paroisse du Bon-Pasteur se renseigne sur les différentes possibilités d'utilisation de son sous-sol inachevé au profit de la communauté par l'intermédiaire d'associations à but non lucratif.

En collaboration avec le sous-comité de l'Église et la Table des partenaires de Lac-Saint-Charles, nous mènerons des sondages auprès des membres de la communauté afin de recueillir leur avis sur la manière dont le sous-sol de l'église pourrait être mis à profit de manière avantageuse et abordable pour nous tous.

Suivi sur le Centre communautaire Paul-Émile Beaulieu

La Ville de Québec informe les citoyens et les citoyennes que des travaux majeurs sont planifiés pour remettre en état le centre communautaire Paul-Émile-Beaulieu et la bibliothèque Le Tournesol, situés au 530, rue Delage, dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles. Un incendie, survenu le 17 août 2025, a causé des dommages importants au deuxième étage du centre communautaire. La fumée et l'eau ont aussi endommagé tous les étages de l'édifice et les systèmes centraux. L'appel d'offres pour les services d'un entrepreneur général sera publié à l'automne 2026. Les travaux vont débuter dès que possible pour se terminer en 2027. Les activités sont relocalisées. La bibliothèque Le Tournesol demeure fermée, mais la chute à documents extérieurs est accessible.

Récemment, en collaboration avec la Table des partenaires, nous avons appris que des options s'offraient à nous, habitants de Lac-Saint-Charles, pour repenser l'avenir de notre Centre PEB. Plus précisément, il s'agit de décider:

1) s'il est plus important que le Centre PEB rouvre dès que possible exactement comme avant l'incendie via le nouvel échéancier ? OU

2) Si nous sommes prêts à accepter un délai raisonnable pour que le Centre PEB rouvre avec des services renforcés, par exemple:

- a. un service communautaire de distribution de paniers alimentaires bien équipés,
- b. des salles de réunion et d'activités insonorisées,
- c. des équipements technologiques de pointe et un café au sous-sol.

En collaboration avec la Ville de Québec, notre élu, et la Table des partenaires de Lac-Saint-Charles, nous mènerons des sondages auprès des membres de la communauté afin de recueillir leur avis sur ses priorités, soit; accès au Centre PEB rapide sans bonifications, OU accès au Centre PEB avec délai et bonifications.

Les besoins des citoyens seront pris en compte afin de déterminer les améliorations les plus adaptées.

Suivi sur le Parc Paul Émile Beaulieu:

L'ouverture de la piscine est prévue le ou vers le 12 juin 2026.

L'ouverture du terrain de tennis et de soccer est prévue pour le 15 juin.

Le jardin communautaire débutera avant les travaux de construction et pourra être utilisé dès l'été prochain.

Le projet d'aire de jeux et de skate-park est actuellement en attente d'être réintroduit. Un projet par année est accepté. Les plans du Skate-park seraient complétés à environ 90 % pour une réalisation l'année prochaine. Le parc sera de couleur orange. Une pré inauguration pourrait être organisée avec les jeunes lorsque la confirmation sera reçue.

Compte rendu de la démarche de participation publique de l'améliorations extérieures au centre écologique Léopold-E.-Beaulieu:

o Le Centre écologique Léopold.E.-Beaulieu a été construit en 2012.

o La Ville de Québec entreprend le réaménagement de la mise à l'eau du Centre LEB situé en face d'Agir au 433 rue Delage. Ce plan d'eau présente une grande valeur écologique et nécessite une attention particulière pour sa préservation.

o Le 21 mai un point d'information concernant l'état d'avancement du projet a eu lieu ici.

L'objectif du projet et de :

Mettre à niveau la rampe de mise à l'eau pour limiter le rejet de sédiments au lac.

Améliorer la fluidité de la circulation pour assurer la sécurité des usagers et des usagers du site.

Limiter la propagation d'espèces exotiques envahissantes.

Apporter des améliorations aux installations pour la pratique d'activités récréatives sans développer davantage l'offre.

Faire un site vitrine pour l'implantation de bonnes pratiques environnementales.

o La séance d'information et d'échanges aura lieu en décembre 2026.

Compte rendu de la Planification et orientation du Plan régional des milieux humides et hydriques:

o La Ville de Québec réalisera un projet de restauration de milieux humides et hydriques à proximité de la rivière Saint-Charles, sur des terrains municipaux situés à l'angle de la rue Roussin et de l'avenue du Lac-Saint-Charles. Anciennement occupé par une cour à casse, le site a subi d'importantes transformations au fil des années qui ont entraîné la

perte de milieux humides essentiels au bon fonctionnement naturel de la rivière.

o Le projet de restauration vise à rétablir les fonctions et les services écologiques du site, notamment la rétention, la régulation et la filtration de l'eau, afin de protéger la principale prise d'eau potable de la Ville, de réduire les risques d'inondation et de renforcer la résilience du territoire face aux changements climatiques. À terme, le site restauré fera l'objet d'une mise en valeur accessible à la population, incluant l'aménagement de sentiers.

o La décontamination des sols a déjà été réalisée et les travaux de restauration débuteront à l'automne.

Fête de quartier 80 e de Lac-Saint-Charles / L'Espace du Lac:

La table des partenaires de Lac-Saint-Charles vous invite à fêter les 80 ans du quartier le samedi 20 juin de 11h00 à 16h00 du coin des rues Delage et Avenue du Lac jusqu'au four à pain au parc PEB. Nous aurons des jeux gonflables, chansonnier, kiosques d'organismes, foodtruck, danse country, rallye, gâteau, concours et plus encore. Nous en profiterons pour faire avec vous des focaccias au four à pain.

Les conférences de Monsieur Moineau:

Venez découvrir le monde fascinant des oiseaux avec nous ! Ce dimanche 31 mai, le Conseil de quartier de Lac-Saint-Charles, en collaboration avec Monsieur Robert Morin (surnommé Monsieur Moineau), membre du Club des ornithologues de Québec depuis 35 ans, vous invite à une conférence conviviale sur le thème « Les mangeoires d'oiseaux ». Cet événement est soutenu par la Ville de Québec dans le cadre d'un projet de biodiversité. La conférence aura lieu au local du 102e groupe scout Laurentides, situé au 455 rue des Couventines, à 13h30. C'est gratuit. Que vous soyez novice ou passionné, tout le monde est le bienvenu ! L'ornithologie est une activité accessible à tous, idéale à partager en famille ou entre amis.

Au programme :

- Les différents types de mangeoires
- Le choix de la nourriture
- Les préférences alimentaires de certaines espèces
- Les trucs et conseils de Monsieur Moineau

Par leur présence, leurs comportements et leurs chants, les oiseaux nous émerveillent chaque jour. Ensemble, apprenons à mieux protéger notre environnement, à découvrir de nouvelles facettes de la vie sauvage, et à transmettre les connaissances de nos aînés. Les conférences attirent l'attention sur nos oiseaux d'ici, en ville comme à la campagne, et éveillent la curiosité de tous. En plus, vers le 20 juin, nous organiserons une distribution de nichoirs pour continuer à encourager la biodiversité.

10. Affaires internes

10.1 Élections des officiers

Résolution CLSC-26-CA-39

Puisqu'une seule candidature est présentée, il est résolu d'élire par acclamation M^{me} Claudya Tremblay au poste de présidente du conseil de quartier Lac-Saint-Charles.

Résolution CLSC-26-CA-40

Puisqu'une seule candidature est présentée, il est résolu d'élire par acclamation M^{me} Heidi Chalifour au poste de secrétaire du conseil de quartier Lac-Saint-Charles.

Résolution CLSC-26-CA-41

Puisqu'une seule candidature est présentée, il est résolu d'élire par acclamation M. Franz Gauthier au poste de vice-président du conseil de quartier Lac-Saint-Charles.

10.2 Adoption du calendrier 2026-2027

Le conseil de quartier se réunit le deuxième mercredi du mois. L'agenda convient à tous.

11. Divers

Résolution CLSC-26-CA-42

Sécurité routière, réduction de la vitesse et protection des jeunes

CONSIDÉRANT que la sécurité routière constitue une préoccupation importante pour les résidents du quartier de Lac-Saint-Charles;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens constatent un non-respect fréquent de la signalisation, notamment aux arrêts obligatoires, dans différentes rues du quartier;

CONSIDÉRANT que des situations de vitesse excessive sont signalées, notamment sur la rue Roger-Bontemps et la rue de la Détente et la rue Pacifique, ce qui augmente les risques pour les piétons et les familles;

CONSIDÉRANT que la présence de jeunes, d'enfants et de familles dans le secteur exige la mise en place de mesures concrètes pour améliorer la sécurité et réduire la vitesse de circulation;

SUR UNE PROPOSITION de M. François Rhéaume, dûment appuyé par M^{me} Véronique Hunter, **IL EST RÉSOLU** de demander à la Ville d'évaluer et de mettre en place des mesures de modération de la circulation dans le quartier de Lac-Saint-Charles, notamment par une réduction de la vitesse dans les secteurs problématiques, une meilleure surveillance du respect de la signalisation ainsi que l'installation d'aménagements appropriés, tels que des ralentisseurs de type trapézoïdal, afin d'assurer une meilleure protection des jeunes et de l'ensemble des usagers de la route.

12. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu de lever l'assemblée à 21h45.

Procès-verbal rédigé par M^{me} Marie-Claude Packwood et révisé par M^{me} Claudya Tremblay.

M^{me} Claudya Tremblay, présidente M^{me} Marie-Claude Packwood, secrétaire de soutien